

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY**Séance du Lundi 24 juin 2024**

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de Votants : 11 (dont 1 pouvoir)

Étaient présents : Mesdames Brigitte AVOSCAN, Isabelle LORIZ, Carole BARRO, Jocelyne PANNETIER

Messieurs Nicolas CHABERT, Samuel FOURMY, Jean-Michel JOSSERAND, Marc GRIMAND, Philippe POIRSON, Bruno LEBLANC,

Étaient excusés :

Mme Aurélie COCHET ; M. Vincent BRUN

M. Mathieu DECATOR ayant donné pouvoir à M. Bruno LEBLANC

Étaient absents : Mme Martine POTHIN, M. Jean-Louis GAGNEUX

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme Carole BARRO a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Requalification de l'ancienne école en mairie.

Demande de subvention auprès de la Préfecture de l'Ain au titre de la DETR 2024.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la réalisation de projets d'investissement, l'Etat propose des aides aux collectivités territoriales dans le domaine de la construction et la rénovation des bâtiments publics.

Monsieur le Maire expose la poursuite du plan de restructuration et de revitalisation du centre-Bourg en phase 2 (la phase 1 étant la construction du nouveau Groupe Scolaire accompagnée de différents aménagements traitant de la mobilité) avec la mise en place de plusieurs projets dont le transfert de la Mairie dans son bâtiment patrimonial d'origine estimé à 691 003.34€ HT.

Le projet consiste à requalifier le bâtiment de l'ancienne école par des aménagements structurants et énergétiques au RDC et à l'étage ainsi que la création d'une salle de réunion pour les associations à l'arrière du bâtiment.

Au vu de ce projet, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

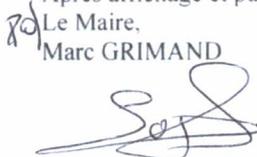
Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention précédemment citée.

Extrait certifié conforme

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdit.

Délibération rendue exécutoire le : 27/06/24
Après affichage et publication du : 27/06/24
Le Maire,
Marc GRIMAND



Le Maire,
Marc GRIMAND
